

**Compte rendu des délibérations du conseil municipal du
Lundi 29 juin 2015 à 19 heures**

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Poussan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques ADGE, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs J. ADGE – Y. PUGLISI – G. NATTA – F. SANCHEZ – S. CUCULIERE – D. BOURDEAUX – P. GIGUGLEUR – A. RAJA - J. VALTIERRA – J. TABARIES – J.-L. LAFON – M. BERNABEU – I. ALIBERT – M. ARRIGO – N. CHAUVET – I. BAINÉE – D. MAURRAS – T. ADGÉ – J. LLORCA - G. FOUGA – P. CAZENOVE – D. REXOVICE – D. NESPOULOUS – C. BEIGBEDER – L. MOUGIN

Etaient absents excusés avec procuration :

Sonia REBOUL ayant donné procuration à Arlette RAJA
Jean-Claude PAGNIER ayant donné procuration à Nathalie CHAUVET

Absents excusés : Jeanne TABARIES - Paula SERRANO – Stanislas THIRY

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

- 1°) Madame Marianne ARRIGO est élue secrétaire de séance à l'unanimité
- 2°) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} juin 2015 à la majorité.
- 3°) Énumération des points de l'ordre du jour de la séance.

RAPPORT N° 04

Décisions du Maire prise depuis le dernier conseil municipal du 20 avril 2015 au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations accordées au Maire par l'Assemblée délibérante :

- **2015-18** : Monsieur le Maire décide de confier les intérêts de la commune à la SCP MARGALL d'ALBENAS pour la défendre dans la procédure engagée par Monsieur Rodolphe ANGLADE et Madame Christelle SERVALLI en vue de l'annulation de l'arrêté de permis de construire du 24 avril 2014 portant le N° DP 034 213 10V 0045 délivré par la commune à la société AKERYS
- **2015-19** : Monsieur le Maire décide de confier les intérêts de la commune à la SCP MARGALL d'ALBENAS pour la défendre dans la procédure engagée par la Préfecture de la Région Languedoc Roussillon et du Département de l'Hérault, en vue de l'annulation et du référé de suspension à l'encontre du permis de construire n° 034 213 13 V 0022 accordé à Monsieur Alain HERRERO le 17 février 2014.
- **2015-20** : Monsieur le Maire décide de confier les intérêts de la commune à la SCP MARGALL d'ALBENAS pour la défendre dans la procédure engagée par la SCI MMM en vue de l'annulation de la décision d'opposition concernant la déclaration préalable n° 034 213 14 V 0017
- **2015-21** : Monsieur le Maire décide d'attribuer à l'entreprise D20 EXPERTISE la mission de diagnostics techniques relative à la réalisation d'un appel à projet sur le site de l'ancienne cave coopérative pour un montant total de prestations de 3 500 € H.T..
- **2015-22** : Monsieur le Maire décide d'attribuer à l'entreprise C.E.A.U. Géomètres-Experts la mission d'études géomètres relative à la réalisation d'un appel à projet sur

le site de l'ancienne cave coopérative pour un montant total de prestations de 600 € H.T.

- **2015-23** : Monsieur le Maire décide d'attribuer à l'entreprise FONDASOL Géotechnique la mission d'étude géotechniques relative à la réalisation d'un appel à projet sur le site de l'ancienne cave coopérative pour un montant total de prestations de 2 195 € H.T.

Vote des Rapports

RAPPORT N° 06 : VCEU – Economie – Traité transatlantique (TAFTA)

Rapporteur Monsieur le Maire

Il s'agit de se prononcer contre le Traité Transatlantique (TAFTA)

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Rapport n° 7 : VOIRIE – Dénomination des voies – Rue du Clos Naudan

Rapporteur Monsieur Serge CUCULIERE

Il s'agit de se prononcer sur la dénomination de la voirie desservant le lotissement le clos du Giradou « rue du clos Naudan ».

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Rapport n° 8 : Voirie – Acquisition immobilière – Terrain SCI TITILILI

Rapporteur Monsieur le Maire

Il s'agit d'approuver l'achat du lot B et C de la parcelle cadastrée AT 65 appartenant à la SCI TITILILI DE 258 m² pour un montant total de 15 480 euros.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport n° 9 : Appel à projet – cave coopérative – Commission de sélection

Rapporteur Monsieur le Maire

Il s'agit de créer la commission de sélection pour l'appel à projet pour la cession de la cave coopérative.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport n° 10 : Police Municipale – Fourrière automobile – Choix du délégataire

Rapporteur Monsieur Pascal GIUGLEUR

Il s'agit d'approuver le choix de l'entreprise DELVAUX à SPIRAN comme délégataire du service public de gestion et d'exploitation de la fourrière automobile sur la commune pour une durée de 3 ans renouvelable un an dans les mêmes conditions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport n° 11 : Finances – Fiscalité – Majoration de la T.H. logements vacants meublés

Rapporteur Monsieur Ghislain NATTA

Il s'agit d'instituer sur la base de l'article 1 407 ter du code général des Impôts, la majoration de 20 % de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'usage d'habitation principale à compter du 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ.

Rapport n° 12 : Finances – Fiscalité locale – Actualisation de la T.L.P.E.

Rapporteur Monsieur Ghislain NATTA

Il s'agit d'actualiser les montants de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1^{er} janvier 2016.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Rapport n° 13 : Affaires scolaires – Tarifs scolaires – Modification

Rapporteur Monsieur Ghislain NATTA

Il s'agit de mettre en place les barèmes et les tarifs pour l'année scolaires 2015 – 2016.

ADOPTE A LA MAJORITE

Rapport n° 14 : Ressources humaines – Tableau des emplois permanents – création de poste pour des avancements de grades

Rapporteur Madame Danielle BOURDEAUX

Il s'agit de créer sept postes budgétaires pour favoriser l'avancement de grade d'agents de la commune présentés à la dernière C.A.P. et un poste budgétaire à la police municipale au titre des emplois réservés.

ADOPTE A LA MAJORITE

Rapport n° 15 : Affaires scolaires – Classes CLIS – convention avec la ville de Gigean

Rapporteur Madame Arlette RAJA

Il s'agit de signer une convention financière avec la ville de Gigean concernant la scolarisation d'enfants de la commune en CLIS à l'école Haroun Tazief de Gigean.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport n° 16 : Sports – Infrastructures sportives – Conventions d'occupation précaire avec les associations et règlements intérieurs annexés.

Rapporteur Monsieur Jésus VALTIERRA

Il s'agit d'approuver les conventions types de mise à disposition des infrastructures sportives auprès des associations ou des structures utilisatrices, ainsi que les règlements intérieurs qui s'y rattachent.

ADOPTE A LA MAJORITE

Rapport n° 17 : Associations – Terres de Thau- Subvention exceptionnelle

Rapporteur Monsieur Jésus VALTIERRA

Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 584 euros à l'association Terres de Thau

ADOPTE A LA MAJORITE

Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 21H30